



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3577

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que deux ans après l'assassinat de Malik Oussekiné aucune inculpation n'a eu lieu alors que l'on sait la responsabilité des membres de la brigade des « voltigeurs » dans ce drame. D'autre part, alors que des dizaines d'étudiants, de passants ont été brutalisés et, pour certains, restent handicapés, aucune indemnisation n'a eu lieu. Il lui demande comment il peut expliquer une telle lenteur de la justice et les moyens qu'il compte prendre pour y remédier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux peut indiquer à l'honorable parlementaire que des inculpations ont été prononcées dans le cadre de l'information ouverte au tribunal de grande instance de Paris à la suite de la mort de Malik Oussekiné. L'instruction est désormais terminée et le dossier est actuellement soumis à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui rendra prochainement sa décision. S'agissant des autres procédures concernant les étudiants blessés lors des manifestations de décembre 1986 à Paris, l'une d'entre elles a été clôturée par une ordonnance de non-lieu rendue le 27 septembre 1988 dont la partie civile n'a pas interjeté appel. Les autres procédures ont été jointes sur décision du magistrat instructeur le 18 octobre 1987 et leur instruction se poursuit activement. Le garde des sceaux tient à assurer l'honorable parlementaire que ses services suivent attentivement les développements et veillent, dans la limite de leurs attributions, à ce qu'elles ne subissent aucun retard injustifié.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3577

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2794